



LE BAROMÈTRE MENSUEL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE



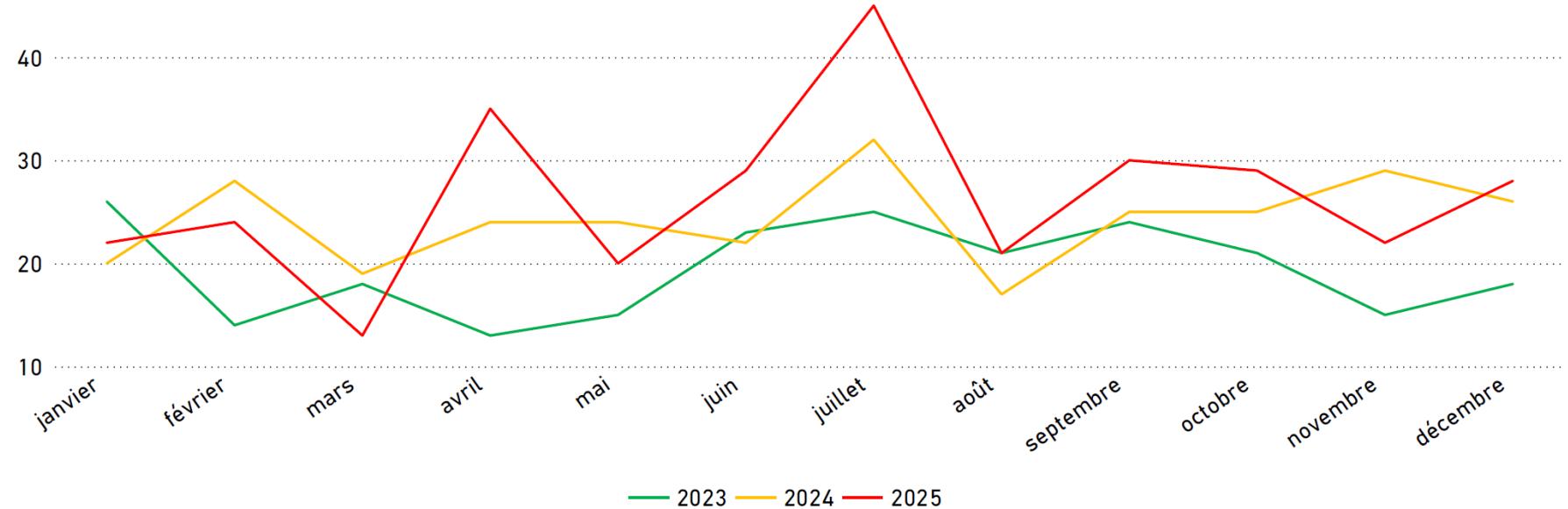
Agence de
Guyane

Date arrêté : Fin décembre 2025

Dépôts de dossiers de surendettement

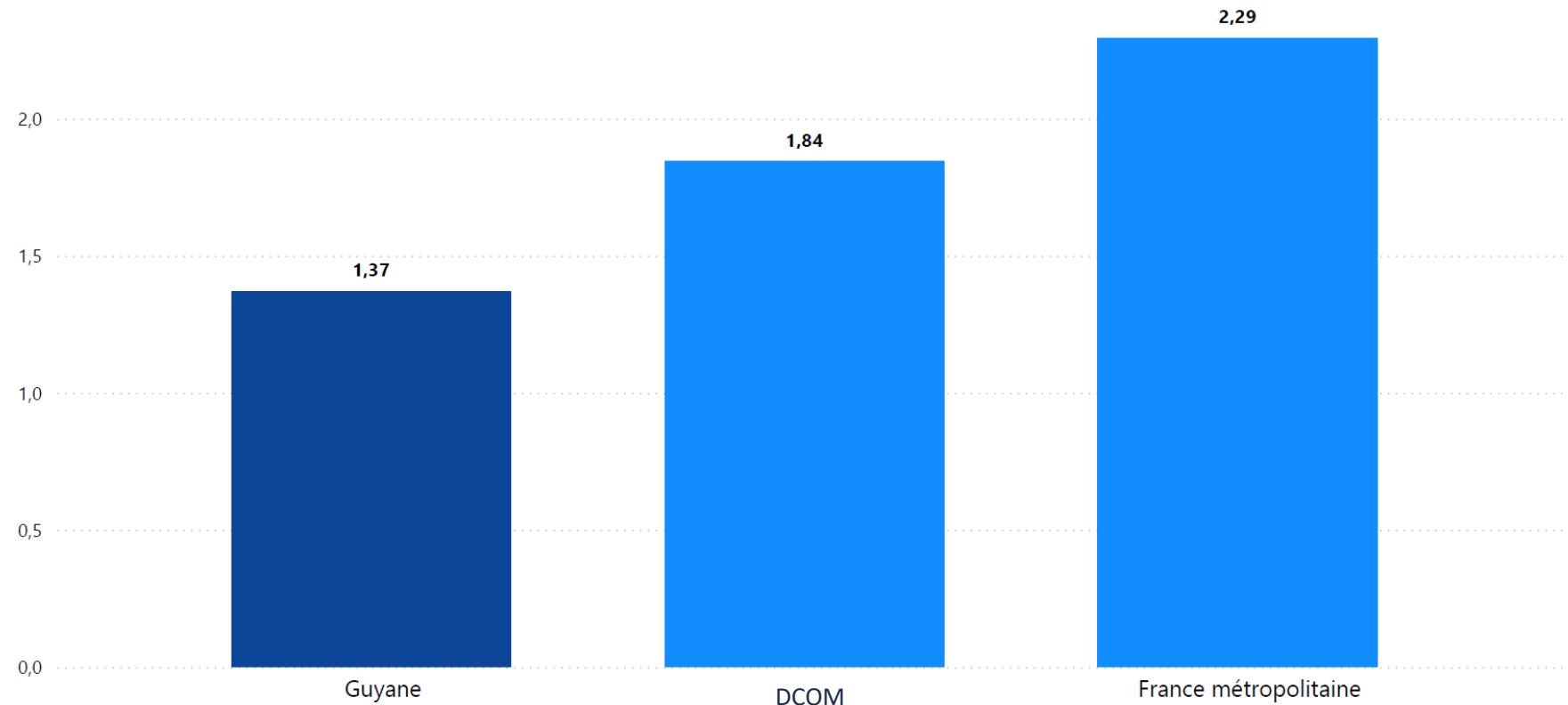
Indicateur	Niveau		Évolution annuelle par rapport à	
	déc. 2025	janv. 2025 à déc. 2025	déc. 2024	janv. 2024 à déc. 2024
Nombre de dossiers déposés	28	318	7,7 %	9,3 %

Nombre de dépôts mensuels de dossiers de surendettement (Guyane)



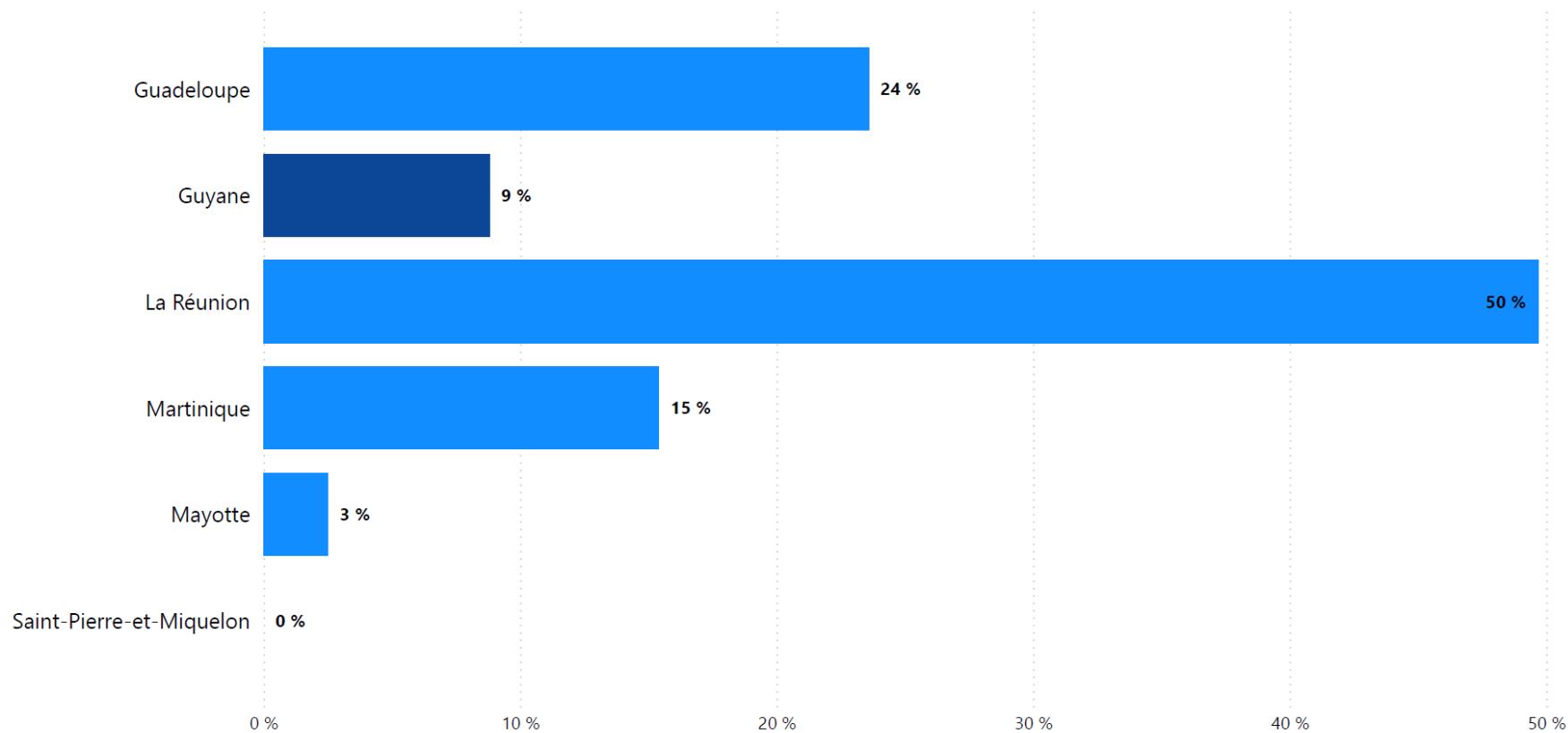
Dépôts de dossiers de surendettement

Nombre de dépôts pour 10 000 habitants (déc. 2025)



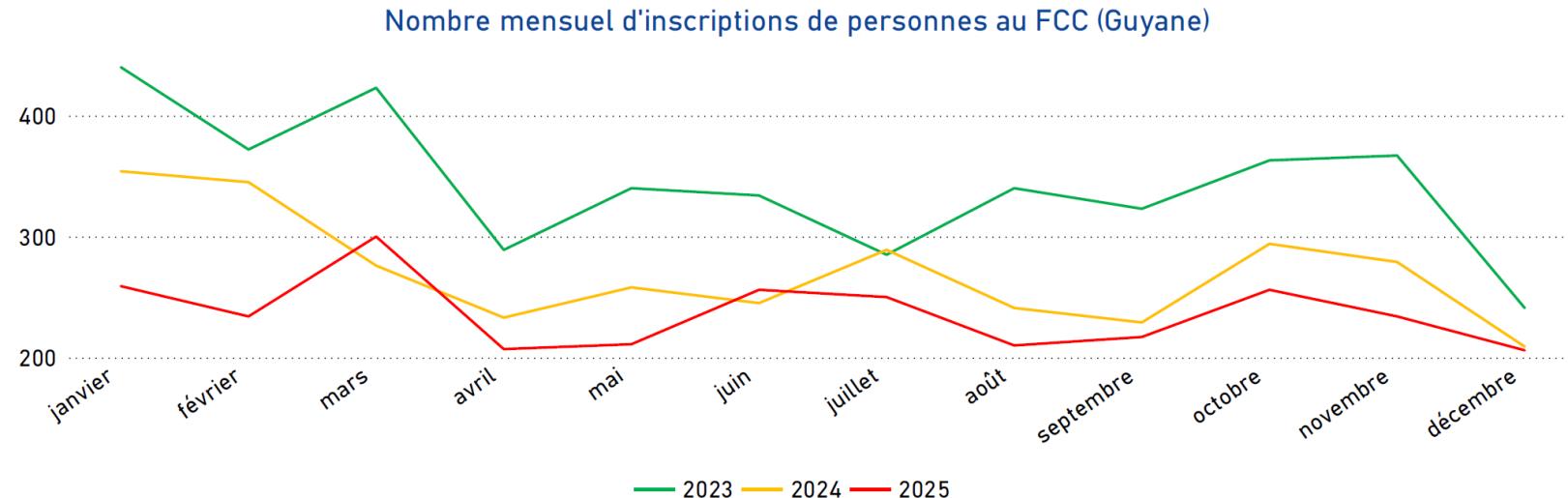
Dépôts de dossiers de surendettement

Répartition des dépôts de dossiers de surendettement par département en DCOM (déc. 2025)



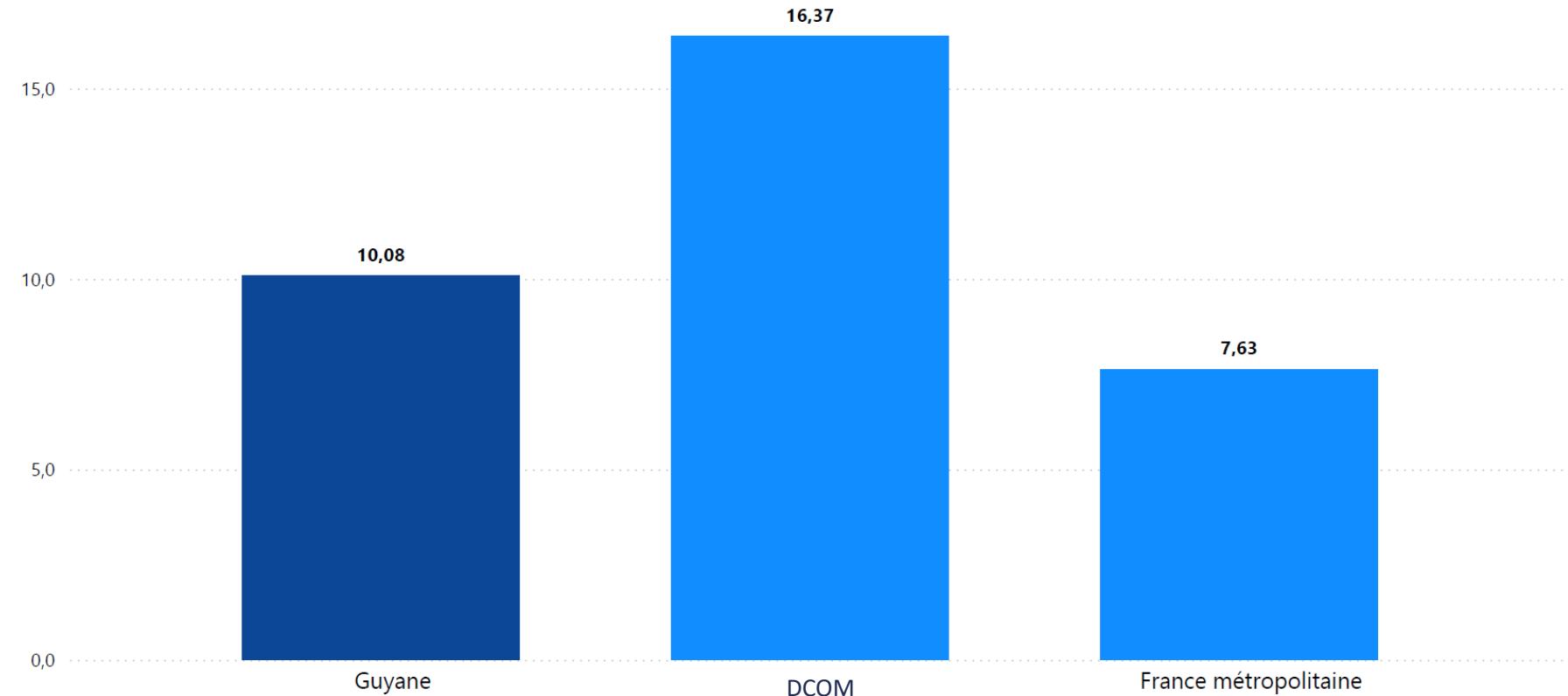
Flux d'inscriptions de personnes au FCC

Indicateur	Niveau		Évolution annuelle par rapport à	
	déc. 2025	janv. 2025 à déc. 2025	déc. 2024	janv. 2024 à déc. 2024
Inscription des personnes au FCC	206	2 840	-1,4 %	-12,7 %
pour raison d'incidents sur chèque	178	2 513	-1,1 %	-8,3 %
pour raison de retraits de carte bancaire	28	331	-12,5 %	-37,4 %



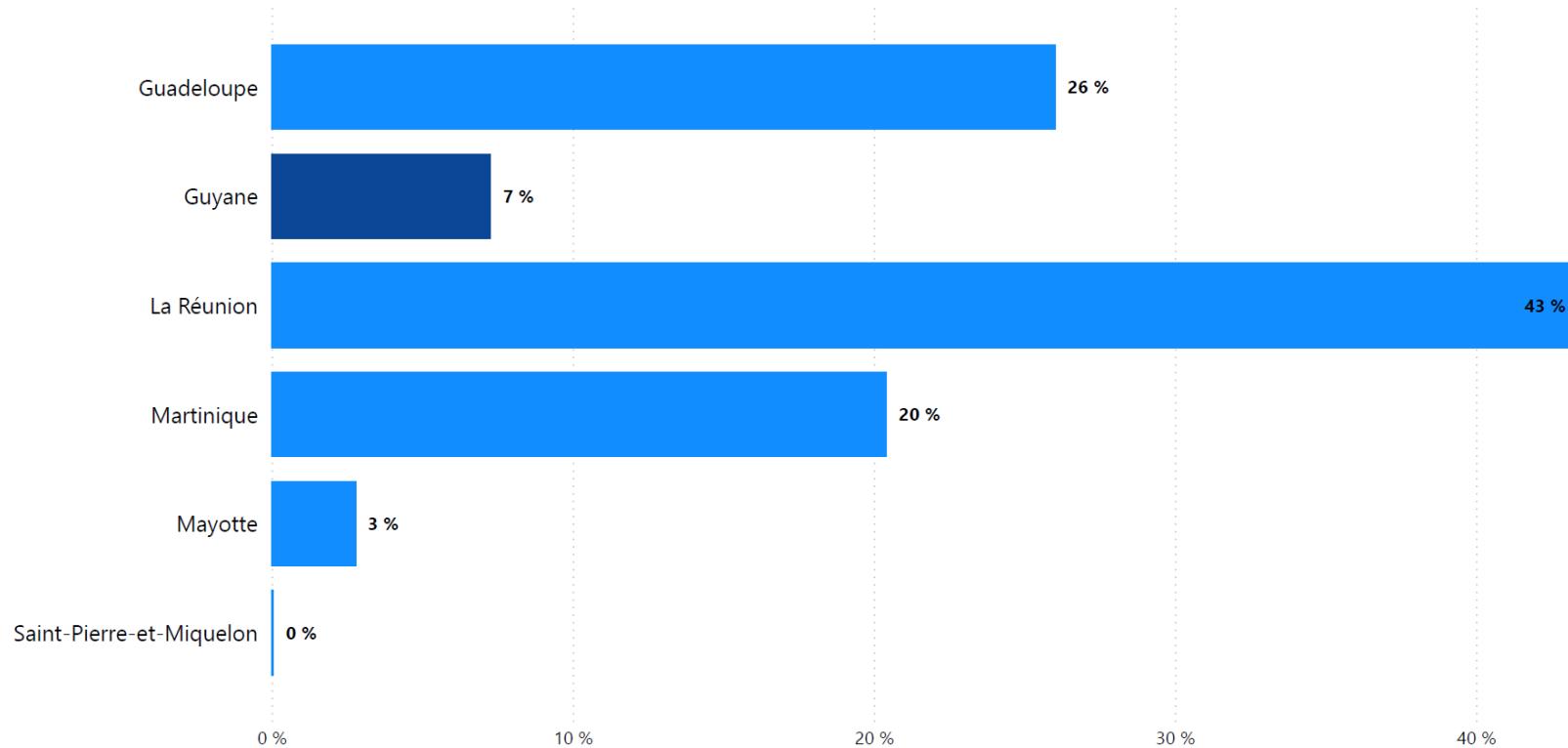
Flux d'inscriptions de personnes au FCC

Nombre de personnes inscrites au FCC pour 10 000 habitants (déc. 2025)



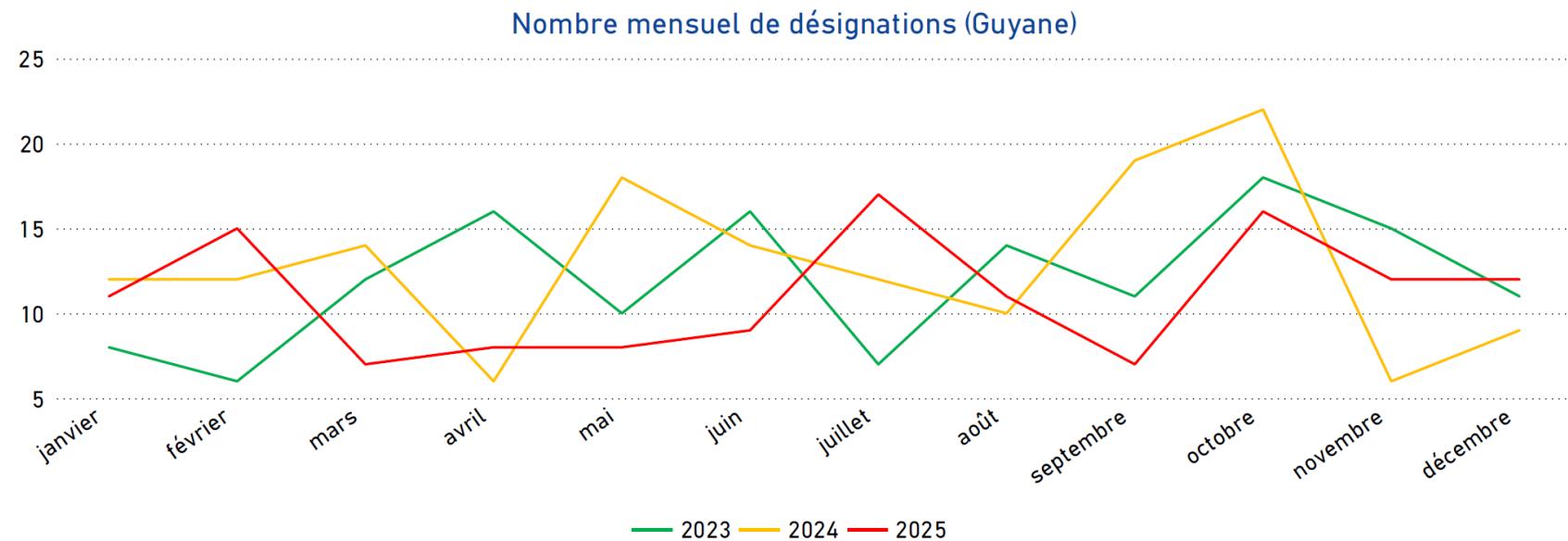
Flux d'inscriptions de personnes au FCC

Répartition des personnes inscrites au FCC par département en DCOM (déc. 2025)

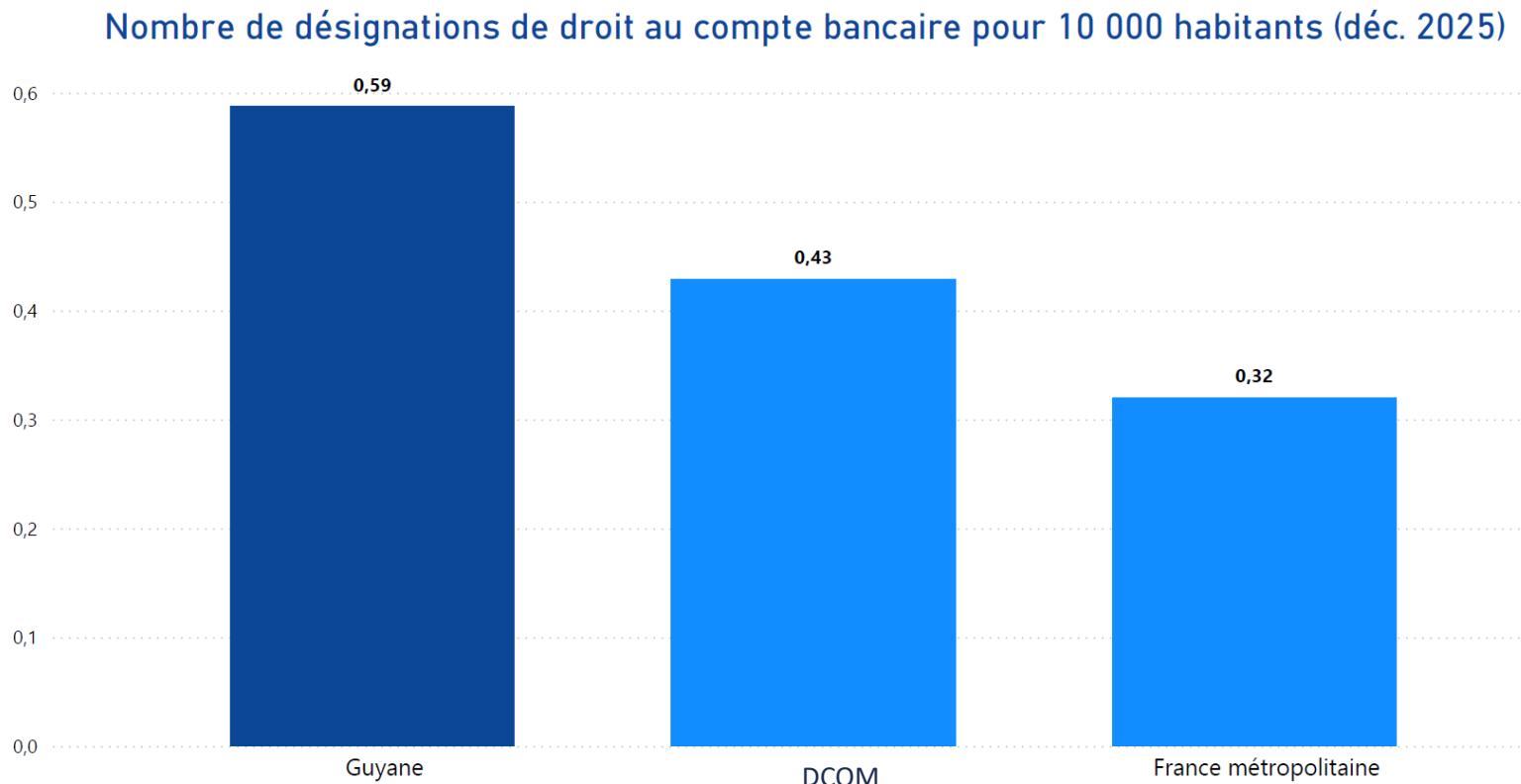


Désignations de droit au compte bancaire

Indicateur	Niveau		Évolution annuelle par rapport à	
	déc. 2025	janv. 2025 à déc. 2025	déc. 2024	janv. 2024 à déc. 2024
Nombre de désignations de banque pour l'ouverture d'un compte	12	133	33,3 %	-13,6 %

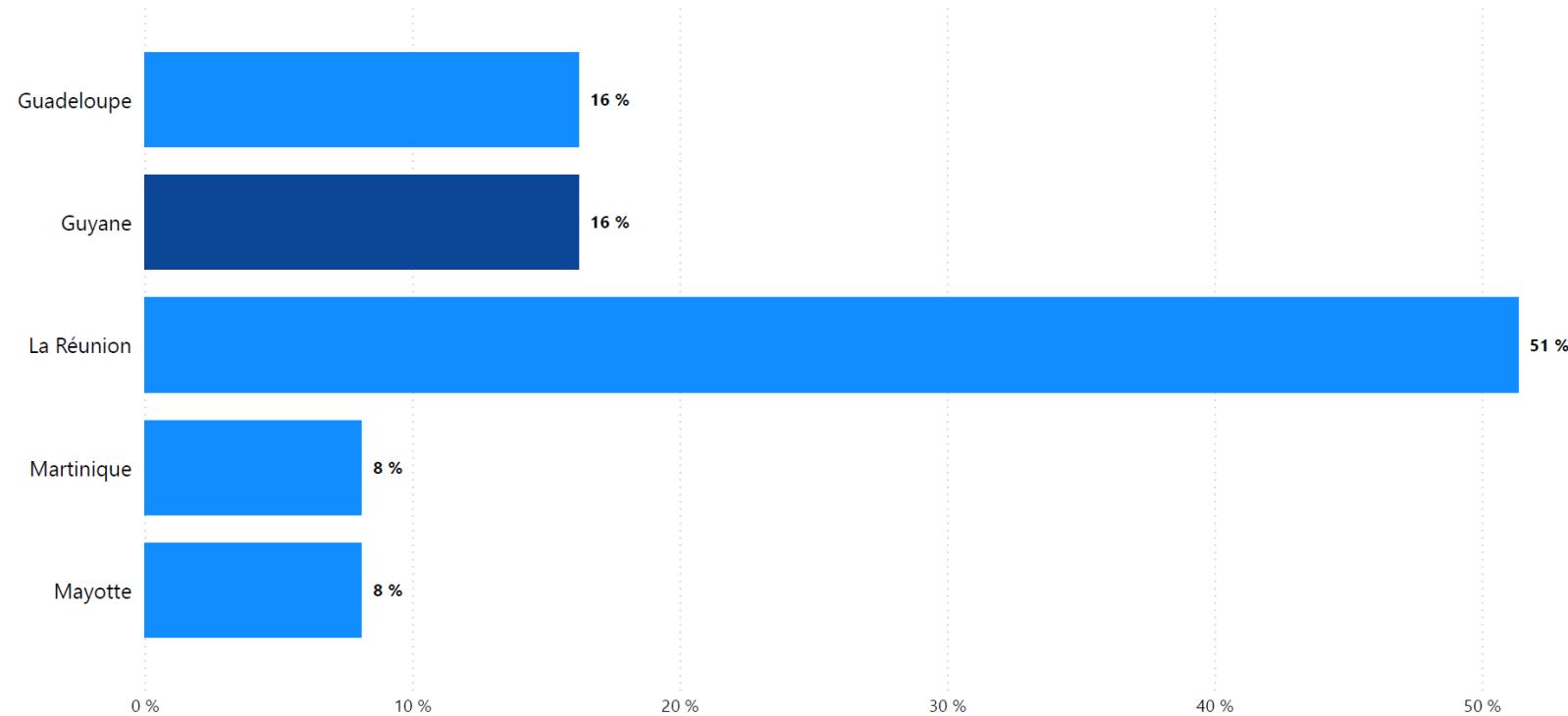


Désignations de droit au compte bancaire



Désignations de droit au compte bancaire

Répartition des désignations de droit au compte bancaire par département en DCOM (déc. 2025)



Précisions méthodologiques

- **Les dépôts de dossier de surendettement** sont dénombrés sur la base des commissions départementales en charge de les examiner.
- **Les droits au compte** (accordés aux personnes physiques et morales), qui correspondent aux désignations d'établissements bancaires par la Banque de France, sont établis sur la base :
 - des 2 premiers chiffres du code postal pour la France Métropolitaine
 - des 3 premiers chiffres du code postal pour les DOM.
des banques désignées
- **Les inscriptions au fichier central des chèques (FCC)** sont établies sur la base :
 - des 2 premiers chiffres du code postal pour la France Métropolitaine
 - des 3 premiers chiffres du code postal pour les DOM
du domicile des personnes (physiques et morales) inscrites. Les retraits carte bancaire recensent les incidents déclarés par les banques adhérentes au GIE Carte Bancaire.
- **Les ratios calculés pour 10 000 habitants** sont établis sur la base des données de recensement de la population âgée de 15 ans et plus- estimation INSEE au 01/01/2024.



Agences IEDOM

Guadeloupe /
Guyane /
La Réunion /
Martinique / Mayotte /
Saint-Pierre-et-Miquelon

Siège

Paris

www.iedom.fr

